

PARCOURS ET DUREE

- ☛ Une formation diplômante modulable et individualisée
- ☛ Une formation en alternance

PREREQUIS

- ☛ Niveau BEPC, 3ème des collèges
- ☛ Projet validé dans le domaine de la vente.

PÉDAGOGIE

- ☛ La mise en place d'objectifs globaux et intermédiaires individualisés ;
- ☛ Un suivi évaluatif mettant en exergue les écarts et les points faibles à travailler ou à renforcer ;
- ☛ Un travail individuel ou en petit groupe permettant de développer l'esprit d'analyse et de synthèse ;
- ☛ Un appui psychopédagogique.

VALIDATION

Formation sanctionnée par le **Titre professionnel du Ministère du Travail de niveau V : employé commercial en magasin (ECM)** ou des certificats de compétences professionnelles (CCP) ;

NOTRE PUBLIC

- ☛ Contrat de professionnalisation ;
- ☛ Contrats de sécurisation professionnelle (CSP) ;
- ☛ Salariés au titre du Compte Personnel de Formation (CPF), congé individuel de formation (CIF), droit individuel à la formation (DIF).

CONTACT

**ORT, 14 rue Etienne Collongues
31770 Colomiers**

☎ 05 61 15 92 79

**Florence BROUSSET, chargée du
développement – Référente VENTE**

PARCOURS EMPLOYE COMMERCIAL EN MAGASIN

Titre Professionnel de niveau V

L'employé(e) commercial(e) en magasin fait partie des 4 emplois leaders clairement identifiés dans la filière Distribution. Véritable porte d'entrée dans le monde du commerce, il représente le premier niveau d'emploi de la filière.

LE CONTENU DE LA FORMATION

La qualification

- ☛ **Module 1 : Approvisionner un rayon ou un point de vente**
 - Prendre en charge les marchandises à la réception, les vérifier, les préparer, les ranger en réserve ou les acheminer vers la surface de vente
 - Remplir le rayon en respectant les règles d'implantation, les consignes d'hygiène et de sécurité et les engagements de l'entreprise en termes de développement durable
 - Participer au suivi des stocks et contribuer à la validation des commandes en effectuant des comptages et des vérifications
- ☛ **Module 2 : Accompagner le client et participer à l'attractivité commerciale du rayon ou du point de vente**
 - Accueillir, renseigner, orienter et servir le client sur la surface de vente
 - Mettre en valeur les produits pour développer les ventes
 - Enregistrer les marchandises vendues et encaisser

LE METIER

Il n'existe pas d'intitulé type de l'emploi, souvent appelé employé(e) de libre-service ou employé(e) polyvalent(e), il nécessite dans tous les cas une grande polyvalence allant de l'approvisionnement des linéaires jusqu'à l'accueil et l'accompagnement des clients sur la surface de vente.

CONDITIONS D'EXERCICE DU METIER

L'employé(e) commercial(e) en magasin exerce dans tous types de points de vente, grandes, moyennes et petites surfaces, commercialisant, le plus souvent en libre-service, des produits alimentaires ou non alimentaires. L'exercice de l'emploi nécessite une présence régulière dans les rayons pour accueillir, renseigner, servir, orienter et répondre aux attentes de la clientèle.